

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Pôle de l'environnement
Affaire suivie par : Chrystel Baillarget
Tél. : 05.49.08.69.50
Adresse mail : chrystel.baillarget@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 01 AOÛT 2022

Monsieur le Président,

Vous avez déposé le 16 mars 2022 sur service-public.fr un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant un projet de centre de tri des déchets issus de la collecte sélective, à LOUBLANDE (commune associée de MAULEON - 79) et LA TESSOUALLE (49). Un accusé de réception vous a été délivré le même jour.

Après instruction des compléments transmis le 27 juin 2022 par les services instructeurs, il ressort que les éléments fournis ne paraissent pas suffisamment précis et développés pour appréhender totalement les caractéristiques et les impacts de votre projet. Le relevé des insuffisances en annexe détaille les points qu'il conviendra de compléter.

Aussi, en application de l'article R. 181-16 du Code de l'environnement, je vous invite à m'adresser dans un délai d'un mois à compter de la réception du présent courrier, un dossier consolidé intégrant les compléments demandés. Il sera utile de joindre au dossier modifié un document listant les parties modifiées et les pages correspondantes.

J'appelle votre attention sur le fait qu'en cas de non transmission des compléments demandés dans ce délai, votre demande d'autorisation environnementale est susceptible d'être rejetée en application de l'article R.181-34 du Code de l'environnement.

Le déroulement de la phase d'examen est suspendu jusqu'à réception de la totalité des éléments nécessaires et dans la limite du mois indiqué.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Emmanuelle DUBÉE

SPL UniTri
à l'attention de Monsieur le Président
1 rue Thomas Edison
Zone industrielle La Bergerie
49 280 LA SEGUINIÈRE